

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N° DN65

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères et
M. Frédéric Petit

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 18, après le mot :

« puissance »,

insérer le mot :

« influente, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter l'adjectif « influente » au titre du paragraphe 1.4, en cohérence avec l'objectif de consacrer l'influence comme une nouvelle fonction stratégique des armées françaises comme le prévoit la dernière revue nationale stratégique présentée en 2022.